

EXTRAIT DE DELIBERATION N°9

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2025

- Nombre de membres en exercice : 22
- Nombre de membres présents : 16
- Nombre de membres représentés : 4
- Quorum : 11

Relevé des délibérations du C.A. du 13.03.2025

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le relevé des délibérations du C.A. du 13 mars 2025 (Cf. annexe 1).

↳ **VOTE :**

- **Votants** : 20
- **Non-participations au vote** : 0
- **Abstentions** : 1
- **Suffrages exprimés** : 19
 - **Pour** : 19
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 10 juillet 2025

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM

Pour le Directeur et par délégation
Le Directeur Général des Services
de SUPMICROTECH-ENSMM
David MAUPIN





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 13 mars 2025 – 13 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

Le Directeur remercie le commissaire aux comptes, invité à cette séance.

La séance est ouverte par le Président du CA qui présente ses excuses de ne pas pouvoir être présent à la séance et d'être dans l'obligation de ne pas y assister dans son intégralité.

En préambule, le Président du CA souligne la trajectoire sérieuse et stable de l'Établissement en termes d'aspects financiers, en tenant ses objectifs financiers et en jouant pleinement son rôle dans la politique de site. Il rappelle l'enjeu et l'importance pour SUPMICROTECH d'être pleinement positionné et acteur au niveau de l'uMLP.

En raison de l'absence du Président du CA par la suite, M. Damien Tournier assurera la Présidence par intérim.

Le Directeur annonce l'ordre du jour.

□ **Approbation du relevé de délibérations du CA du 19 décembre 2024**

Les étudiants font remarquer un oubli au niveau de l'énonciation des procurations. Le DGS précise qu'en l'absence d'un représentant des usagers, son suppléant prend automatiquement son droit de vote sans obligation de procuration. Ce point sera vérifié.

Par ailleurs, il est noté que, dans le paragraphe sur les affaires financières, que l'appel à la vigilance de la Rectrice n'est pas suffisamment souligné au regard de la lecture de son courrier par le Directeur lors de la séance. Ledit courrier sera annexé au PV du CA du 19 décembre 2024.

Le Directeur soumet le relevé de délibérations du CA du 19 décembre 2024 au vote.

Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 19 décembre 2024 (0 vote contre, 1 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 3 ; Suffrages exprimés : 19)

Affaires financières

Le Directeur rappelle les principaux faits marquants de l'exercice 2024 avec notamment la fin des travaux des 2 plans de relance (État et Régional). La dernière partie des travaux de réhabilitation, dont l'opération est inscrite au CPER actuel, est en cours avec un achèvement prévu en fin d'année 2025. Par ailleurs, concernant l'extension des locaux, le Directeur mentionne que la maîtrise d'œuvre a été attribuée. Le projet avance normalement.

Au titre de l'année 2024, le contrat d'objectif, de moyens et de performances se déploie avec 2 projets, le développement de l'approche par compétences au sein de l'École et la démarche Qualité. Concernant la démarche Qualité, le cabinet Opta-S accompagne l'Établissement et des groupes de travail ont été élaborés. Au niveau de l'approche par compétences, le choix du candidat pour l'accompagnement de l'École dans cette démarche se fera courant de la semaine suivant cette séance. Les 2 projets font partie de la stratégie de l'École et répondent aux recommandations de la CTI et du HCERES.

□ **Compte financier 2024 et affectation du résultat**

Au niveau global, au titre de l'exercice 2024, l'École a exécuté 18,9 M€ en autorisations d'engagement et 17,2 M€ en crédits de paiement, ce qui correspond à un taux d'exécution de 95 % en AE et 96 % en CP. Une nette amélioration des prévisions budgétaires, au niveau global, est observée d'année en année.

Sur les 3 grandes missions de l'Établissement, 44 % des ressources financières sont pour la partie "gouvernance et transverses". La répartition est relativement stable dans le temps.

Concernant les ressources humaines, l'exécution est de 132,79 ETPT dont 119,38 pour le plafond 1 et 13,41 pour le plafond 2. Le taux d'exécution est de 99,76 % pour le plafond 1 (BR24-1), ce qui indique une bonne exécution et une bonne prévision de la masse salariale. Sur le plafond 2, le taux d'exécution est de 86,92 % en fin d'exercice.

Il est rappelé qu'un vacataire fait partie de la masse salariale, mais ne consomme pas d'ETPT.

Pour répondre à une demande faite lors d'un précédent CA, l'Agent comptable présente un document mettant en perspective la structure des emplois sur les 3 derniers exercices, avec une répartition par type d'emploi. La répartition est relativement stable sur les 3 dernières années. Plusieurs tableaux ont été joints aux documents préparatoires.

Concernant les crédits de fonctionnement, 4,7 M€ en AE ont été exécutés pour 3,6 M€ en CP. Les taux d'exécution s'améliorent, mais il existe encore une marge de progression.

Une diminution des charges de viabilisation est observée. Le bilan des consommations d'énergie est présenté en annexe 6 de la note ordonnateur. Les travaux réalisés ont permis de réguler et de diminuer les consommations, ce qui devrait permettre de dégager des crédits de fonctionnement à l'avenir.

La variation observée entre le BI et le BR, en termes de fonctionnement, trouve son origine au niveau de la recherche et des plateformes. Le Directeur indique que la méthode d'étude budgétaire doit être revue, au niveau des dialogues de gestion, afin de permettre d'évoluer davantage, notamment en termes de déprogrammations.

Concernant les crédits d'investissement, 2,3 M€ ont été exécutés en AE (91 % de taux d'exécution) pour 1,7 M€ en CP (soit un taux d'exécution de 89 %).

Les recettes encaissées sont à hauteur de 18,3 M€, soit une exécution de 96 %. Une forte augmentation est notée par rapport à l'exercice 2023 (décalages au titre des plans de relance). La subvention pour charges publiques représente un peu plus de 73 % des ressources de l'Établissement.

Le résultat 2024 est excédentaire à hauteur de 394 713 €, ce qui représente une amélioration par rapport à l'exercice 2023 et par rapport au BI 2024.

L'exercice 2024 se termine avec un fonds de roulement de 4 M€ (augmentation de 5 % par rapport à 2023). Le Directeur précise que le fonds de roulement permet à l'École de faire de l'avance de phase sur de gros projets.

Au niveau de la trésorerie, l'année se termine avec un peu plus de 3,9 M€ avec une augmentation de 37 % par rapport au point d'entrée (dénouement des plans de relance notamment). Un des enjeux actuels est de mieux piloter la trésorerie en encaissement au fil de l'eau d'un projet.

Concernant les indicateurs de soutenabilité, le nombre de jours de fonds de roulement, dont le seuil est à 15 jours, est à 94 jours en fin d'exercice, l'indicateur de trésorerie (moins de 30 jours de trésorerie) est à 91 jours (la trésorerie est donc satisfaisante), et le rapport de charges de personnel sur les produits encaissables (plafond à 83 %) est à 71,81 %. En fin d'exercice 2024, la situation financière de l'Établissement apparaît donc soutenable.

La parole est donnée au commissaire aux comptes pour la présentation de l'audit des comptes au 31 décembre 2024.

Concernant les immobilisations, à ce jour, la mise en œuvre du logiciel de gestion permet un meilleur suivi du patrimoine. Il est conseillé de poursuivre le suivi des procédures et de maintenir le rythme de mise à jour du logiciel.

Au niveau des créances et dettes liées aux contrats pluriannuels, une réflexion est en cours afin d'automatiser leur suivi, ce qui permettra de fiabiliser davantage ce point.

Le suivi de la masse salariale est assuré correctement avec des procédures bien en place.

L'annexe est conforme et bien construite au regard du référentiel.

En conclusion de l'audit 2024, des discussions ont eu lieu sur certaines durées d'amortissement qui sont alignées au plan de financement obtenu, ce qui n'est pas tout à fait conforme. Par ailleurs, une documentation sur l'offre de concours SEDIA a dû être effectuée.

Il n'y a pas eu lieu de corrections comptables. La revue de l'annexe est satisfaisante et n'appelle pas de commentaires.

La bonne documentation des comptes a été maintenue durant cet exercice. Il est recommandé de maintenir les procédures en place et de développer des outils de BI pour éviter les travaux de re-saisie et pérenniser les process.

La réserve portée sur les comptes annuels 2023 a été levée. La certification est donc sans réserve.

Le projet de délibération est le suivant :

" Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015, modifié, relatif aux règles budgétaires des organismes

Article 1

Le conseil d'administration vote les éléments arrêtés d'exécution budgétaire suivants :

- ✓ **132,79** ETPT dont **119,38** ETPT sous plafond d'emplois législatif et **13,41** ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- ✓ **18 957 998** € d'autorisations d'engagement (AE) dont :
 - **11 838 474** € de personnel
 - **4 767 018** € de fonctionnement
 - **0** € d'intervention
 - **2 352 506** € d'investissement
- ✓ **17 212 202** € de crédits de paiement (CP) dont :
 - **11 838 474** € de personnel
 - **3 675 150** € de fonctionnement
 - **0** € d'intervention
 - **1 698 579** € d'investissement
- ✓ **18 291 549** € de recettes
- ✓ **1 079 347** € de solde budgétaire.

Article 2

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- ✓ **1 079 816,05** € de variation de trésorerie
- ✓ **394 712,60** € de résultat patrimonial
- ✓ **909 821,26** € de capacité d'autofinancement (CAF)
- ✓ **-859 132,95** € de variation du fonds de roulement

Article 3

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 0 € en report à nouveau et de 394 712,60 € en réserves.

Article 4

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération."

Le Président par intérim du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent le projet de délibération à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 3 ; Suffrages exprimés : 19)

Apurement des comptes de report à nouveau (comptes 110 et 119)

L'Agent comptable précise que les détails sont décrits dans les documents préparatoires. Il s'agit d'un vote obligatoire sur une opération technique.

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA autorisent l'apurement des opérations ci-documentées dans le compte de report à nouveau 110 par le compte des réserves facultatives 10682 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 3 ; Suffrages exprimés : 19)

Budget rectificatif 2025-1

Le Directeur rappelle que le budget initial 2025 a été établi sur des hypothèses "mouvantes", notamment en raison du contexte politique (Loi de Finances). Il avait été demandé à l'École de considérer la subvention pour charges publiques à hauteur de celle de 2024 moins 1 %. En outre, le Directeur rappelle qu'une demande avait été effectuée pour présenter un BI déficitaire. Une notification provisoire a été reçue en début d'année, ce que prend en compte le BR qui reste déficitaire. Une demande auprès du Rectorat a également été faite pour présenter ce BR déficitaire. Le Directeur procède à la lecture du courrier de la Rectrice en réponse à cette demande qui autorise l'École à présenter un BR déficitaire. La Rectrice émet cependant un point de vigilance sur le niveau de trésorerie qui, bien que le seuil prudentiel de 30 jours soit respecté, 39,25 jours de fonctionnement représente un niveau relativement bas de trésorerie. L'Établissement devra continuer à suivre avec attention ses encaissements et ses décaissements afin de se prémunir de tout risque de rupture de trésorerie et de pouvoir conserver une marge de manœuvre suffisante pour ne pas compromettre le démarrage de projets de recherche ou l'exécution de convention.

Il est rappelé que la trésorerie est constituée du fonds de roulement (réserves accumulées au fil des années) et du besoin en fonds de roulement (équilibre de trésorerie sur des opérations fléchées). Un établissement comme SUPMICROTECH devrait avoir une absence de besoin en fonds de roulement, ce qui n'est plus le cas actuellement en raison des avances de trésorerie ayant dû être effectuées. Une amélioration est attendue pour que l'École procède à moins de prélèvements sur la trésorerie. L'Agent comptable attire l'attention sur le fait que l'Établissement devra apprendre à "**piloter**" avec plus d'incertitudes à l'avenir. Le Directeur poursuit en rappelant que le suivi de la masse salariale se réalise de manière mensuelle, et que le groupe de gestion se réunit à la même fréquence pour suivre les indicateurs. Il souligne à nouveau que le modèle économique des établissements est en discussion, notamment avec la nécessité du développement des ressources propres avec, en particulier, la question sur l'augmentation des droits d'inscription. Le débat aura lieu dans un prochain CA.

L'Agent comptable présente le budget rectificatif dont les objectifs sont les suivants : remettre à niveau les indicateurs d'entrée pour faire un pilotage sur la masse en fonction des hypothèses actualisées et de pouvoir injecter certains crédits.

Au niveau global, une augmentation de 352 k€ des AE (variation de 1,5 %) et de 239 k€ des CP (variation de 1,1 %) est proposée. Aucune modification n'a été apportée au niveau des ressources humaines.

Les crédits de fonctionnement font apparaître une variation en raison de 2 publications de marché infructueuses concernant un projet de recherche. L'essentiel du BR porte sur les crédits de fonctionnement. Une légère reprogrammation a été effectuée sur les crédits d'investissement. Une augmentation des encaissements est notée, environ 400 k€, notamment attendus au titre des CPER. Sur la partie globalisée des recettes encaissées, l'augmentation de la subvention pour charges publiques de 67 168 € est inscrite. Sur les recettes fléchées encaissées, la variation de 365 k€ est en lien avec les CPER.

En termes de résultat, le BI prévoyait un déficit de 934 943 €, sous réserve de l'exécution de 100 % des hypothèses. Au titre de la correction, le déficit se voit légèrement diminué, pour un montant de 853 933 €. Le fonds de roulement passe de 2 M€ au BI à 2,8 M€ au BR. Le solde de trésorerie prévue en fin d'exercice est de 1 891 408 € pour un point d'entrée à 3 944 982 €.

Concernant les indicateurs de soutenabilité, l'indicateur de fonds de roulement a été corrigé à 58,51 jours au lieu de 43,99 jours. En matière de jours de trésorerie, une légère augmentation est notée, passant de 35,44 jours au BI à 39,25 jours au BR. L'Agent comptable rappelle que le suivi est rigoureux et que si la situation était amenée à se dégrader, la trajectoire serait immédiatement rectifiée. L'indicateur de charges de personnels sur les produits encaissables passe de 76,99 % à 75,39 %.

Le projet de délibération est le suivant :

*" Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015, modifié, relatif aux règles budgétaires des organismes*

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- ✓ **145.68** ETPT dont **126,85** ETPT sous plafond d'emplois législatif et **18,83** ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- ✓ **22 786 087** € d'autorisations d'engagement (AE) dont :
 - **12 811 398** € en personnel
 - **4 122 759** € en fonctionnement
 - **5 851 930** € en investissement
- ✓ **20 658 397** € de crédits de paiement (CP) dont :
 - **12 811 398** € en personnel
 - **4 535 575** € en fonctionnement
 - **3 311 423** € en investissement
- ✓ **18 671 439** € de recettes encaissables ;
- ✓ **- 1 986 957** € de solde budgétaire.

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- ✓ **- 2 053 574,27** € de variation de trésorerie ;
- ✓ **- 853 932,92** € de résultat patrimonial ;
- ✓ **- 373 842** € de capacité d'autofinancement (CAF) ;
- ✓ **- 1 257 519,92** € de variation du fonds de roulement.

Article 3

Le conseil d'administration vote les tableaux suivants (cf. annexe jointe) :

- ✓ tableau des emplois (tableau 1) ;
- ✓ tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) ;
- ✓ tableau de l'équilibre financier (tableau 4) ;
- ✓ tableau de situation patrimoniale (tableau 6) ;
- ✓ tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9)."

Le Président par intérim du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent le projet de délibération à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 15 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 19)

□ **Autorisation de sorties d'inventaire et de ventes de biens**

Le Directeur indique que ce point est en lien avec une question posée lors du dernier CA, concernant des équipements du département Temps-Fréquence et la procédure de mise en vente.

La liste des biens a été jointe aux documents préparatoires, ainsi qu'une estimation de la recette issue de la vente. L'Agent comptable rappelle qu'il s'agit d'une mise aux enchères. Il précise que l'autorisation de sorties d'inventaire est obligatoire et cette logique de sorties d'inventaire s'inscrit dans le suivi régulier de l'inventaire et de la mise à jour du patrimoine. Le Directeur précise que le matériel en question était principalement utilisé pour des actions de recherche concernant le quartz et que les activités de recherche actuelles sont tournées vers d'autres principes et technologies.

Le Président par intérim du CA soumet la sortie d'inventaire et l'autorisation de ventes de biens au vote.

Les membres du CA autorisent la sortie d'inventaire et la vente des biens proposés à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 15 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 19)

Politique de site

□ **Point de situation**

Ce point traite de l'Université Marie et Louis Pasteur créée le 1^{er} décembre 2024 et de la disparition de l'Université de Franche-Comté et de la ComUE au 1^{er} janvier 2025.

Cette nouvelle université, expérimentale, se trouve donc être au début de son déploiement. Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre en place les conseils centraux. Les élections aux conseils centraux de l'uMLP auront lieu du 1^{er} au 3 avril 2025 pour ce qui concerne le personnel de l'ex-UFC et de l'ex-ComUE. Des représentants de SUPMICROTECH à ces conseils doivent donc être nommés. L'uMLP est dotée de 3 instances principales, un CA et un CAC constitué d'une CR et d'une CFVU. À ce jour, la date limite pour le dépôt des listes de candidats est dépassée.

Au niveau du CA, 2 listes ont été déposées pour le collège A, 4 pour le collège B, 5 pour le collège personnels BIATSS et 6 pour le collège usagers. L'élection du Président de l'uMLP aura lieu le 17 avril. La première réunion du CA se déroulera le 18 pour la nomination des personnalités extérieures. Le Directeur rappelle que dans les statuts de l'uMLP, il est prévu que le Président de l'EPE soit élu par le CA hors personnalités extérieures.

Le Directeur mentionne que le compte financier de l'uMLP a été voté récemment. L'exercice 2024 (ex-UFC) s'est terminé avec un excédent exceptionnel (3 M€). L'uMLP démarre donc sur de bonnes bases financières. De même, le vote du compte financier de la ComUE a eu lieu et l'exercice était également excédentaire.

□ **Procédure relative à la désignation des représentants de SUPMICROTECH aux conseils centraux de l'uMLP**

Des représentants des établissements-composantes de l'uMLP, dont SUPMICROTECH, doivent être nommés.

Le Directeur présente la procédure de désignation des représentants aux conseils centraux de l'uMLP.

Pour les sièges au CA de l'uMLP, les 2 titulaires et les 2 suppléants sont désignés par le CA de SUPMICROTECH sur proposition du Directeur parmi l'ensemble des personnels de SUPMICROTECH. De la même façon, pour les représentants de l'École à la CR de l'uMLP, il est proposé que le Directeur adjoint de la recherche et de la valorisation soit un représentant de droit en tant que titulaire.

Les 3 autres représentants (1 titulaire et 2 suppléants), sont nommés par la CR de l'Établissement sur proposition du Directeur parmi l'ensemble des personnels qui relèvent du collège A et des

collèges B ou C.

Concernant les représentants de l'École à la CFVU de l'uMLP, il est de même proposé que le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante soit un représentant de droit en tant que titulaire. Les 3 autres représentants (1 titulaire et 2 suppléants), sont nommés par la CFVU de l'Établissement sur proposition du Directeur parmi l'ensemble des personnels qui relèvent des collèges A et B.

Pour les représentants des usagers, le vice-président étudiant de SUPMICROTECH et son vice-président adjoint sont représentants de droit en tant que titulaires à la CFVU de l'uMLP. Les 2 suppléants sont désignés par les membres de la CFVU de SUPMICROTECH sur proposition du vice-président étudiant parmi les membres élus usagers titulaires et suppléants du CA et de la CFVU de l'Établissement.

Les représentants sont désignés à la majorité relative des suffrages exprimés.

Le mandat des représentants de SUPMICROTECH aux conseils centraux de l'uMLP prend fin si ces derniers perdent la qualité pour laquelle ils ont été désignés. Un nouveau représentant doit alors être désigné suivant les modalités définies. A chaque nouvelle nomination du Directeur de SUPMICROTECH, les représentants de l'Établissement aux conseils centraux de l'uMLP doivent être renouvelés. A chaque désignation du vice-président étudiant et de son vice-président adjoint, les représentants usagers de SUPMICROTECH à la CFVU doivent être renouvelés.

Le Directeur mentionne que cette procédure sera présentée au CA de l'UTBM le 14 mars pour approbation.

Dans la suite du processus, les membres du CA seront informés des propositions des noms des représentants. Un vote électronique sera mis en place par la suite (mi-avril).

Suite à une question, il est précisé que les étudiants et les membres du personnel auront accès aux ressources numériques de l'uMLP, ressources qui seront mutualisées (avec une réserve au cas par cas pour certaines ressources).

Le Président par intérim du CA soumet la procédure relative à la désignation des représentants de SUPMICROTECH aux conseils centraux de l'uMLP au vote.

Les membres du CA formulent un avis favorable aux modalités proposées de désignation des représentants de SUPMICROTECH aux conseils centraux de l'université Marie et Louis Pasteur à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 15 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 19)

□ Représentation de l'uMLP au conseil d'administration de SUPMICROTECH

Le Président de l'uMLP participe au CA de SUPMICROTECH en qualité d'invité permanent. Le règlement intérieur de l'École sera modifié en ce sens après approbation de ce point.

Le Président du CA soumet la représentation de l'uMLP au CA de SUPMICROTECH au vote.

Les membres du CA formulent un avis favorable à la représentation de l'université Marie et Louis Pasteur au conseil d'administration de SUPMICROTECH à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 15 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 19)

Questions diverses

Le Directeur mentionne que 3 questions ont été reçues en amont.

La première question a trait au déploiement de la protection sociale complémentaire à partir de 2026. Une première phase a été initiée en janvier 2022 où l'État a décidé de participer à hauteur de 15 € à la complémentaire des agents fonctionnaires. À partir de 2026, la participation doit s'élever à 50 %.

L'État est en cours de sélection de l'acteur qui accompagnera l'État qui proposera cet organisme de protection sociale complémentaire pour chacun des régimes (santé et prévoyance). Le DGS

mentionne que SUPMICROTECH a d'ores et déjà adhéré aux 2 groupements de commandes correspondants. Les 2 marchés sont en cours. À terme, les personnels bénéficieront de la prise en charge, par leur employeur, de 50 % de la cotisation au socle interministériel, de la prise en charge, par leur employeur, de 50 % de la cotisation aux garanties optionnelles, dans la limite de 5 € par mois. Concernant la prévoyance, les personnels actifs pourront éventuellement bénéficier à hauteur de 7 € par mois d'une prise en charge de la cotisation au socle interministériel de garanties du régime complémentaire facultatif de prévoyance. Pour les établissements du MESR, le déploiement de la PSC Santé est prévu à horizon 2026. Le remboursement forfaitaire de 15 € mensuel initialement mis en place en 2022 sera alors supprimé dès lors que l'agent sera bénéficiaire du régime obligatoire de la PSC Santé.

Cette action aura un impact sur l'activité des services de l'Établissement, mais ne devrait pas en avoir sur son budget.

Les personnels seront informés de la mise en œuvre de la procédure.

La deuxième question concerne la campagne d'accréditation à la CTI 2025-2026.

Le Directeur et le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante ont participé au colloque de lancement de la campagne, au mois de février dernier. Lors de ce colloque, le rapporteur principal de l'École a été désigné en la personne de Pascal Bodet. Une rencontre avec ce dernier a été organisée. Le dossier sera à rendre pour le 1^{er} septembre 2025. Le Directeur souhaite que le dossier soit terminé pour la mi-juillet 2025. La période de visite est prévue entre le 6 octobre et le 14 novembre. La séance plénière, qui étudiera le retour d'audit, est planifiée les 13 et 14 janvier 2026. Au niveau de l'École, le travail va d'ores et déjà débuter. Une première réunion, en comité restreint, est prévue en semaine 12, et une réunion impliquant tous les acteurs aura lieu en semaine 13.

Le Directeur poursuit avec les démarches Qualité et APC (Approche Par Compétence).

Concernant l'approche par compétence, une conférence de sensibilisation a eu lieu durant le séminaire annuel de SUPMICROTECH du 8 juillet 2024. Deux réunions de discussions entre enseignants et enseignants-chercheurs ont eu lieu. L'opération de marché public est en cours pour sélectionner le cabinet expert-conseil qui assurera l'accompagnement de l'Établissement. Les auditions des 4 candidats se sont déroulés en semaine 10. Le choix du candidat sera effectué en semaine 12 et le travail pourra débuter dès le début du mois d'avril 2025.

Concernant la démarche qualité, la notification au candidat retenu (cabinet Opta-S) a été envoyée au début du mois de mai 2024. Plusieurs réunions ont été organisées, mobilisant l'ensemble des services. Le DGS pilote le dossier.

Le Directeur indique que la CTI n'attend pas de l'École que les démarches soient complètement déployées au moment de l'audit, mais qu'il est important de montrer que le travail est en cours.

Le DGS précise que, au-delà des réunions de travail, des séances de formation ont été organisées avec le cabinet Opta-S. 16 pilotes de processus ont ainsi été formés. Suite aux observations, une simplification de la cartographie des processus est en cours.

Pour 13 des 16 processus, 2 demi-journées de travail par processus se sont déroulées. La carte d'identité de ces processus a été élaborée, des indicateurs ont été définis en fonction des objectifs, un logigramme a été construit, un référentiel de maîtrise des risques a été établi et un plan d'action dynamique a été élaboré. Le travail se poursuit encore pour développer des fiches de processus ou des organigrammes.

Un calendrier précisant des revues de projet va être proposé à partir du printemps. Le cabinet accompagnera l'École dans le bilan à intégrer au rapport de la CTI. Le DGS souligne l'investissement des collègues dans cette démarche.

Ce travail permettra d'aller jusqu'à la certification. Il sera alors question de maintenir les efforts pour assurer cette certification dans le temps. Le Directeur indique qu'il sera nécessaire de

positionner au moins un demi-ETPT dédié à la qualité pour assurer et maintenir la certification à l'avenir.

La dernière question posée est en rapport avec la prochaine campagne-emplois eu égard au projet stratégique de l'École, notamment la ligne concernant l'augmentation du nombre des effectifs d'étudiants sur la filière par apprentissage.

Le Directeur indique que la campagne-emplois à venir sera orientée à cet effet avec des consignes qui seront données lors de la première réunion réunissant les responsables de département de recherche, d'enseignement et d'option. Le Directeur rappelle que 2 postes sont actuellement en détachement. Un des collègues concernés a assuré son retour le 1^{er} juin 2025. Le deuxième collègue est sur une trajectoire de non-retour dans l'Établissement. Ce dernier poste sera mis à la campagne-emplois avec un risque mesuré.

Une question est posée sur l'Institut de Technologie et la définition d'indicateurs quantitatifs de mesure de performance et de réussite de cet institut. Le Directeur indique que, pour le moment, seul un séminaire visant à faire se rencontrer les acteurs de l'Institut de Technologie a eu lieu pour échanger sur les actions à mettre en place. Une feuille de route a été rédigée et transmise aux 3 pilotes de groupes de travail pour les encourager à poursuivre la démarche et à réunir les collègues pour avancer sur des réflexions clés, comme celles des indicateurs mentionnés, sans attendre que les instances de l'uMLP soient mises en place.

Il est avancé la possibilité de mettre à l'ordre du jour du prochain CA l'avancée sur ce point. Le Directeur répond qu'un retour sur les groupes de travail mis en place sera effectivement effectué lors d'un prochain CA, lorsqu'il y aura suffisamment de matière pour alimenter la discussion. Ce point est acté.

Une question est posée relativement à la SATT et à sa pertinence pour l'Établissement. Le Directeur répond qu'il s'agit d'un outil en partie pertinent, mais qu'il pourrait l'être davantage. Le Directeur rappelle que l'École possède 1 % des parts de la SATT et que le portefeuille de brevets est actuellement géré par la SATT.

Il est fait remarquer que la présence et la visibilité des personnalités extérieures sont importantes et à développer, notamment au sein de l'EPE.

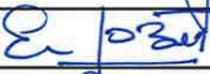
Le Directeur remercie les membres du CA.

Le Président par intérim du CA remercie les membres du CA et clôt la séance.

La séance est levée à 16 h 45.

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE SUPMICROTECH-ENSMM**

📅 le Jeudi 13 mars 2025 - 13h30

	Pouvoir donné à	Signatures
Madame Nathalie ALBERT-MORETTI	Excusée Représentée par X.DENIS	
Madame Fanny CHAUVIN	Excusée Procuration à D.TOURNIER	
Madame Laëtitia MARTINEZ		
Monsieur Olivier MUSTIERE		visio
Monsieur Alexandre RIGAL	Excusé	
Monsieur Damien TOURNIER		
Monsieur Benoît VUILLEMIN		
Monsieur Emmanuel FOLTETE		
Monsieur Yann LE GORREC	E.FOLTÈTE	
Monsieur Noureddine ZERHOUNI		
Madame Zeina AL MASRY		
Monsieur Joseph GAVOILLE		
Madame Roberta TITTARELLI		
Monsieur Romain JAMAULT		
Monsieur Eric MERAT		
Monsieur Philippe ABBE		
Monsieur Gérard MICHEL	Excusé	
Madame Valérie SOUMANN	Excusée à partir de 15h Procuration à P.ABBE	
Madame Emma GUEZI		
Monsieur Romain JANEAU		
Monsieur Paul KRATZ		
Madame Prescillia LOMBARD		
Monsieur Bastien STEFANELLO		
Monsieur Martin PLAUT		
Monsieur David MAUPIN		
Monsieur Eric ROBERT		
Monsieur Pascal VAIRAC		
Monsieur Michel JAUZEIN		
Monsieur cheikh MOBDJI		
Monsieur Morvan OUISSE		
Madame Nadine PIAT		
Madame Fabienne SUBLET		
Monsieur Christophe VARNIER		